

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1885.

Funérailles de CHARLES ROGIER, Ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants, ancien membre du Gouvernement provisoire et du Congrès national.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation des Chambres répond trop évidemment au sentiment public pour qu'il semble nécessaire d'en justifier l'objet. — Le Gouvernement est assuré de votre vote unanime.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances est chargé de présenter en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Les funérailles de M. CHARLES ROGIER, Ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants, ancien membre du Gouvernement provisoire et du Congrès national, seront célébrées aux frais de l'État.

ART. 2.

La dépense sera couverte par les ressources générales du Trésor.

Donné à Ardenne, le 27 mai 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Justice,

J. DEVOLDER.

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

*Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Prince DE CARAMAN.

Le Ministre de la Guerre,

Ch. PONTUS.

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.